

Permis BE

Personnes concernées : Toutes personnes désireuses d'accéder à la conduite des véhicules de catégorie B attelés à une remorque ou une semi-remorque lorsque le PTAC de celle-ci est supérieur à 750 kg et inférieur à 3500 kg, et que la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 4250 kg (lorsque la remorque ou la semi-remorque a un PTAC supérieur à 3500 kg, les permis C1E ou CE sont nécessaires).

Objectifs de la formation : Connaître les principales règles de compatibilité, d'attelage et de circulation propres à ce type d'ensemble de véhicules. Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers. Connaître les différentes signalisations spécifiques. Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique de l'ensemble de véhicules et son entretien. Maîtriser l'ensemble de véhicules dans les manœuvres de MAV/MAR ainsi que dans toutes les situations de circulation. Obtenir le permis de conduire catégorie BE.

Contexte : Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE, et à l'arrêté du 12 mai 2014 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie BE du permis de conduire.

PRÉREQUIS

Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français. Être titulaire du permis B en cours de validité. L'Épreuve Théorique Générale du code de la route est à repasser, si la dernière catégorie de permis date de plus de 5 ans.

DURÉE

De 14 à 21 heures.

FORMATEURS

Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et une validation de ses compétences.

DISPOSITIFS DE SUIVI

Livret d'apprentissage de la catégorie BE du permis de conduire.

LIEU DE FORMATION

Au sein d'un centre CityPro où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques et pratiques. Sur piste et sur la route, avec ensemble de véhicule à double commandes pour la conduite.

VALIDATION DES ACQUIS

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DÉLAIS D'ACCÈS

Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre.

MODALITÉS D'ACCÈS

Consultez la page centre sur le site city-pro.info.

ACCESSIBILITÉ

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès du centre concernant l'accès à la formation visée.

TARIFS ET FINANCEMENTS

En centre CityPro ou sur city-pro.info.

CONTENU DE LA FORMATION

COMPÉTENCE 1

Effectuer les vérifications courantes de sécurité et maîtriser l'ensemble de véhicules dans un trafic faible ou nul.

- La mécanique et le fonctionnement de l'ensemble de véhicules,
- Les organes de commande,
- Les vérifications de l'état de l'ensemble de véhicules,
- La conduite et les manœuvres avec l'ensemble de véhicules,
- L'attelage et le dételage de l'ensemble de véhicules.

COMPÉTENCE 2

Appréhender la route en fonction du gabarit de l'ensemble de véhicules et circuler dans des conditions normales.

- La signalisation spécifique à l'ensemble de véhicules,
- Les règles de placement,
- La compréhension des risques.

COMPÉTENCE 3

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers,
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt,
- L'adaptation de la vitesse,
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées.

COMPÉTENCE 4

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite,
- Le comportement en cas de panne ou d'accident,
- Les impacts écologiques liés à la conduite.